



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

**SÉANCE ORDINAIRE DU**

**4 MARS 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **4 mars 2024** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin  
Siège #2 - Darrell Paré  
Siège #3 - Julie Leblond  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Régnald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Jalbert-Paré

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Ginette Vachon, directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 5 février 2024
- 4 - RAPPORT DES COMITÉS
- 5 - GESTION FINANCIÈRE
  - 5.1 - Comptes à payer pour le mois de février 2024
  - 5.2 - VENTE POUR TAXES
- 6 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 6.1 - DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
  - 6.2 - EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
  - 6.3 - CONGÉDIEMENT DE LA COORDONNATRICE COMMUNAUTAIRE LE SPOT
  - 6.4 - EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE COMMUNAUTAIRE LE SPOT
  - 6.5 - DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À LA MRC DES APPALACHES

2024-  
03-8863



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

- 6.6 - DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À LA MRC DES APPALACHES – SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE - AUTORISATION
- 6.7 - RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX
- 6.8 - ENVELOPPE DE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2
- 6.9 - LA CROISÉE - SOUPER SPAGHETTI
- 6.10 - DISPOSITION DES ENCOMBRANTS - 7 JUIN 2024
- 6.11 - BAIL CVT
- 7 - LOISIRS ET CULTURE
  - 7.1 - INSCRIPTION SOCCER 2024
  - 7.2 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION GALA DE LUTTE
  - 7.3 - BILAN FESTI-NEIGE
  - 7.4 - DEMANDE DE LICENCE PROFIT PARTAGÉ
- 8 - TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 - PROLONGEMENT DE LA 2E RUE ET RÉFECTION DE LA 10E AVENUE SUD
  - 8.2 - CAMPAGNE D'INSPECTION TV - SECTEUR 2E RUE
  - 8.3 - FORMATION GRATUITE BORNE INCENDIE
- 9 - INCENDIE
  - 9.1 - AMEUBLEMENT DE LA CASERNE
- 10 - VARIA
  - 10.1 - RENCONTRE AVEC LA DÉPUTÉE - ISABELLE LECOURS
  - 10.2 - SERVICE DE GARDE
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - PROCHAINE SÉANCE
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 5 février 2024**

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

**ADOPTÉE**

2024-  
03-8864



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
03-8865

2024-  
03-8866

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### **4 - RAPPORT DES COMITÉS**

Darrell Paré nous parle de la décision de ne pas ouvrir la patinoire extérieure a permis des économies étant donné la météo trop clémente cet hier.

Julie Leblond fait un résumé des sorties des pompiers et des premiers répondants. Pendant le mois de février, 2 sorties seulement pour les pompiers et une sortie pour les premiers répondants.

André Roy a participé à deux rencontres dont une visite des puits et réservoirs avec RDR consultants pour connaître l'état de notre système d'alimentation en eau et voir avec le consultant des possibilités pour la recherche en eau potable. Il a également participé à une rencontre pour la continuité du SPOT. Rénaud Drouin nous parle de l'ouverture de la bibliothèque prévue le 5 mars.

### **5 - GESTION FINANCIÈRE**

#### **5.1 - Comptes à payer pour le mois de février 2024**

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de février 2024 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par la conseillère Julie Leblond et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 324 608,58 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de février 2024 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit. Il faut noter que de ce montant, est incluse la facture du renouvellement des assurances responsabilités civiles, assurances véhicules et assurances bâtiments pour l'année 2024 au montant de 108 299,64 \$.

Qu'un montant de 87 966,29 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de février 2024.

**ADOPTÉE**

#### **5.2 - VENTE POUR TAXES**

Attendu que les taxes municipales sont un dû et doivent être payées selon les termes et conditions inscrites sur le règlement de taxation;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Appalaches, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

Attendu que nous avons fait parvenir à tous les contrevenants un premier avis par lettre recommandée au début janvier et une lettre de dernier avis en février;

Attendu que sur cet avis le montant dû à la municipalité est inscrit et qu'une date limite pour acquitter ce montant y est mentionnée;



## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Attendu que nous avons envoyé des avis par lettre recommandée et des frais de 50\$ seront ajoutés au montant à payer afin de couvrir une partie des frais encourus par la municipalité.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC des Appalaches, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC des Appalaches pour le 14 mars 2024.

### **6 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **6.1 - DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Attendu que la directrice générale a remis sa démission au conseil municipal le jeudi 8 février dernier.

Attendu que sa date de fin d'emploi est prévue pour le 9 mars.

Il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de la directrice générale.

**ADOPTÉE**

#### **6.2 - EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Attendu que la municipalité d'East Broughton a procédé à l'affichage du poste du directeur des travaux publics au courant du dernier mois;

Attendu que des entrevues ont eu lieu et la sélection d'un candidat a été faite parmi ceux-ci;

Il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers, que M. Eric Sauvageau soit engagé à titre de directeur des travaux publics. La date d'entrée en fonction de M. Sauvageau est prévue pour le 11 mars. Monsieur le maire et la direction générale sont autorisés à signer le contrat de travail de M. Sauvageau selon les ententes prévues.

**ADOPTÉE**

#### **6.3 - CONGÉDIEMENT DE LA COORDONNATRICE COMMUNAUTAIRE LE SPOT**

Attendu que le conseil municipal a mandaté la directrice générale de procéder au congédiement de la coordonnatrice communautaire Le SPOT.

Attendu que le congédiement a eu lieu le mercredi 14 février dernier.

N° de résolution  
ou annotation

2024-  
03-8867

2024-  
03-8868

2024-  
03-8869



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
03-8870

2024-  
03-8871

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le congédiement de la coordonnatrice communautaire Le SPOT.

**ADOPTÉE**

### **6.4 - EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE COMMUNAUTAIRE LE SPOT**

Attendu que le poste de coordonnatrice communautaire Le Spot est vacant;

Attendu que Mme Karma Baron travaillait en collaboration avec la coordonnatrice du projet;

Attendu que la municipalité d'East Broughton désire la continuité du projet communautaire Le Spot;

Il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que Mme Karma Baron soit nommée à titre de coordonnatrice Le Spot permettant ainsi le bon fonctionnement des activités du projet communautaire. Monsieur le maire ainsi que la direction générale sont autorisés à apporter les modifications nécessaires au contrat de travail de Mme Baron.

**ADOPTÉE**

### **6.5 - Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC des Appalaches**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QUE le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

ATTENDU QU'il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton possède actuellement la compétence en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC des Appalaches par les municipalités d'Adstock, Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Ville de Disraeli, East Broughton, Irlande, Kinnear's Mills, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Jean-de-Bréboeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien, Saint-Pierre-de-Broughton (municipalités participantes);



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
03-8872

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a adopté, à son conseil du 17 janvier 2024, une résolution d'intention de délégation de compétence de la collecte sélective.

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a fait parvenir l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Renald Drouin, et appuyé de Darrell Paré, il est résolu :

D'AUTORISER la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité d'East Broughton l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

**ADOPTÉE**

### **6.6 - Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC des Appalaches – Signature de l'entente intermunicipale - Autorisation**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QUE le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

ATTENDU QU'il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC des Appalaches par les municipalités d'Adstock, Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Ville de Disraeli, East Broughton, Irlande, Kinnear's Mills, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien, Saint-Pierre-de-Broughton (municipalités participantes);

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a adopté, à son conseil du 17 janvier 2024, une résolution d'intention de délégation de compétence de la collecte sélective.

ATTENDU QUE la MRC a fait parvenir une entente ayant pour objet la délégation à la MRC des Appalaches de la compétence des municipalités participantes en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables.

ATTENDU QUE les municipalités participantes ont signé l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
03-8873

2024-  
03-8874

## Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

ATTENDU QUE l'entente sera en vigueur au moment de la signature de la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean-Paul Grondin, et appuyé par André Roy il est résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la MRC l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

**ADOPTÉE**

### **6.7 - RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la municipalité demande la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique le nombre d'électrices et d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Paul Grondin APPUYÉ PAR Darrell Paré ET RÉSOLU à l'unanimité.

QUE la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division de son territoire en districts électoraux.

**ADOPTÉE**

### **6.8 - Enveloppe de Fonds régions et ruralité, volet 2**

Considérant qu'une enveloppe au montant de 93 460 \$ est réservée à la Municipalité d'East Broughton dans le cadre du *Fonds régions et ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional* de la MRC des Appalaches;

Considérant que les projets doivent être déposés et engagés auprès de la MRC des Appalaches au plus tard le 30 septembre 2024;



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Considérant que le projet-pilote Le Spot a démontré la nécessité de soutenir la mise en place d'un organisme communautaire favorisant l'entraide, l'éducation populaire et la socialisation;

Considérant que la Municipalité d'East Broughton souhaite la mise en œuvre du projet *Centre d'entraide Le Spot* pour un montant total s'élevant à 133 515 \$;

Considérant la possibilité d'un apport du milieu au montant de 27 117 \$ et d'une contribution de la municipalité sous forme de prêt de local évalué à 13 351\$ qui totalisera un apport total de 40 468\$;

Il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité de soumettre une demande financière à la MRC des Appalaches pour un montant de 93 460 \$ dans le cadre du *Fonds régions et ruralité – volet 2*;

La Municipalité d'East Broughton s'engage à travailler en collaboration avec l'organisme pour mobiliser les partenaires du milieu et investir l'équivalent de 30 % du coût du projet, soit 40 055 \$;

D'autoriser le maire et la direction générale à signer les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE

2024-  
03-8875

### **6.9 - La Croisée - souper spaghetti**

Attendu que nous avons reçu une invitation pour la participation au souper spaghetti de l'organisme La Croisée qui aura lieu le 20 mars prochain;

Attendu que cette activité est une activité d'autofinancement;

Attendu que les élus désirent que la municipalité d'East Broughton soit représentée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers, que Mme Karma Baron, coordonnatrice communautaire Le Spot participe à l'activité au coût de 34\$ pour deux personnes.

ADOPTÉ

2024-  
03-8876

### **6.10 - DISPOSITION DES ENCOMBRANTS - 7 JUIN 2024**

Attendu que la collecte des grosses ordures est prévue pour le 7 juin 2024;

Attendu que Services Sanitaire Fortier est mandaté pour effectuer la collecte des encombrants;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les coûts pour la récolte des grosses vidanges tel que soumis par Services Sanitaire Fortier au montant de 143\$/tonne métrique, taxes incluses. La directrice générale est autorisée à signer l'entente pour l'année 2024.



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
03-8877

2024-  
03-8878

2024-  
03-8879

## Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

**ADOPTÉE**

### 6.11 - BAIL CVT

Attendu que le CRIE est maintenant gestionnaire du centre CVT;

Attendu qu'un bail est maintenant à échéance;

Attendu que le renouvellement du bail est d'une durée de douze mois à compter du 1er février 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement du bail pour Élite Construction RS Inc.

**ADOPTÉ**

### 7 - LOISIRS ET CULTURE

#### 7.1 - INSCRIPTION SOCCER 2024

Attendu que la directrice des loisirs a soumis la grille tarifaire pour les inscriptions des loisirs pour l'été 2024 comme suit;

Tarif	2022	2023	2024 (proposé)
Résident	75\$	75\$	80\$
Non-Résident	138,75\$	138,75\$	148\$

Attendu que la politique prévoit des avantages pour les familles ayant plusieurs enfants, dont 20% de rabais pour l'inscription du 2e enfant et

35% de rabais pour l'inscription du 3e enfant et suivant;

Il est proposé par la conseillère Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la tarification 2024 pour l'inscription au soccer 2024 telle que soumis par la directrice des loisirs.

**ADOPTÉE**

#### 7.2 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION GALA DE LUTTE

Attendu que la tenue du Gala de lutte aura lieu le 18 mai 2024 au Centre des loisirs Desjardins.

Attendu que cet événement est dans le but de faire une levée de fonds pour Leucan.

Attendu que des boissons alcoolisées seront vendues et que l'obtention d'un permis de réunion est primordiale.



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
03-8880

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Chantal Vachon, organisatrice de l'évènement à effectuer la demande pour un permis de réunion pour le Gala de lutte.

**ADOPTÉE**

### **7.3 - BILAN FESTI-NEIGE**

Attendu que le 11 février dernier avait lieu le Festi-Neige au parc Oasis de 11h00 à 15h00;

Attendu que la directrice des loisirs a préparé l'état des revenus et dépenses de l'activité;

Attendu que l'activité a généré des revenus au montant de 3614.59 et des dépenses de 3374;

Attendu qu'une facture au montant de 60,50\$ sera envoyée à la municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus pour rembourser leur contribution de 20% aux activités de loisirs;

Il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'état des revenus et dépenses préparé par la directrice des loisirs.

**ADOPTÉE**

2024-  
03-8881

### **7.4 - DEMANDE DE LICENCE PROFIT PARTAGÉ**

Attendu que le gala de lutte aura lieu le 18 mai 2024;

ATTENDU QU'une demande pour l'organisation d'un tirage à partage de profit type (moitié-moitié) doit être préparée

Attendu que dans le but de faire un tirage de moitié-moitié, l'obtention d'une licence de système de loterie est obligatoire.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Chantal Vachon, organisatrice de l'évènement à effectuer la demande pour un permis de profit partagé pour le Gala de lutte.

**ADOPTÉE**



2024<sup>de</sup> résolution  
ou annotation  
03-8882

2024-  
03-8883

2024-  
03-8884

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### **8 - TRAVAUX PUBLICS**

#### **8.1 - PROLONGEMENT DE LA 2E RUE ET RÉFECTION DE LA 10E AVENUE SUD**

Attendu que la municipalité planifie des travaux dans le secteur de la 2e rue et 10e avenue sud;

Attendu que le mandat de forage géotechnique-caractérisation a été confié à la firme FNX Innov;

Attendu que la firme mandatée a observé la présence d'un garage, risque potentiel de contamination;

Attendu que la firme WSP mandatée pour le suivi des travaux recommande un échantillonnage plus élaboré dans cette zone;

En conséquence il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la recommandation en supplément faite par la firme FNX-Innov faite par WSP au montant de 1940.00\$.

**ADOPTÉE**

#### **8.2 - Campagne d'inspection TV - Secteur 2e rue**

Attendu que la firme WSP a été mandatée pour la préparation et la gestion de l'inspection télévisée des conduites d'égoûts sanitaires pour le secteur de la 2e rue;

Attendu que des demandes de soumissions ont été faites par la firme WSP et qu'elles ont été analysées;

Attendu que WSP a soumis sa recommandation quant aux propositions reçues;

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le contrat pour la réalisation d'une campagne d'inspection TV soit octroyé à la firme Can-Explore au coût de 11 631,25\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

#### **8.3 - FORMATION GRATUITE BORNE INCENDIE**

Attendu qu'une formation gratuite offerte pour l'entretien des bornes-fontaines Mueller et Huot;

Attendu que nous possédons ces équipements et que cette formation est d'une nécessité pour les employés des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par le conseiller le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Étienne Gagné participe à la formation du 3 avril prochain. La municipalité remboursera à M. Gagné tous les frais inhérents à cette formation.

**ADOPTÉ**



## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### 9 - INCENDIE

#### 9.1 - AMEUBLEMENT DE LA CASERNE

Attendu que le directeur des incendies a présenté une soumission pour l'ameublement de la réception de la caserne;

Attendu que la soumission au montant de 4 100\$ avait été budgéter pour l'année 2024;

Attendu que les travaux ont été exécutés et que la facture présentée est au montant de 4 779.08 taxes incluses et qu'il y aura dépassement des coûts;

Attendu que la dépense sera partagée avec la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus à raison de 30%

Il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture d'aménagement de la réception à la caserne tel que présenté par le directeur des incendies.

**ADOPTÉE**

### 10 - VARIA

#### 10.1 - Rencontre avec la députée - Isabelle Lecours

Une rencontre a eu lieu vendredi le 1er mars.

Divers sujets ont été abordés :

L'eau potable a occupé une grande partie de la discussion. Nous avons expliqué ce que nous avons fait jusqu'à maintenant et ce que nous voulons faire pour trouver rapidement de l'eau potable.

Nous avons discuté de la problématique de la distribution en eau lors d'une panne de courant. Nous sommes en attente de soumission, des recherches de subvention sont en cours pour munir nos installations de génératrice, il s'agit d'une nécessité, mais qui représente un gros investissement pour la municipalité.

Lac du 5, solution intéressante, mais couteuse, pour le moment, elle ne suggère pas d'abandonner, mais de chercher activement un nouveau puits. Nous allons rediscuter de ce point à la prochaine rencontre.

Projet de construction, il faut rester prudent et sensible à nos problèmes d'approvisionnement actuelle en eau, comment envisager d'ajouter des utilisateurs à notre réseau. Il faut faire vite et être très prudent dans l'émission des permis.

Nous avons évoqué la difficulté actuelle à garder la motivation, élus et employés. La rétention des employés est un enjeu pour la municipalité. Le positiviste est difficile devant ces situations.

Nous avons discuté des bons coups, achat du camion à neige, achat de la caisse populaire, installation des locaux de la bibliothèque, l'organisation du CRIE, l'installation des lumières de rue au Led, la caserne de pompier et la venue d'Olimag dans le décor. Les réalisations aux loisirs ont aussi été énumérées.

N° de résolution  
ou annotation

2024-  
03-8885



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Mauvais coup, nous l'avons informé de la dette actuelle, pas de partenariat possible avec SCJ pour la bibliothèque, les difficultés de nos relations avec cette municipalité.

Nous avons misé sur l'attente des subventions échelonnées sur plusieurs années qui nous amènent à payer beaucoup en intérêts et les citoyens ont dû être taxés pour ça. Nous avons parlé de notre budget très serré, que la masse salariale et l'intérêt sur la dette occupent une grande partie. Si les subventions nous étaient versées plus rapidement, la municipalité pourrait diminuer ses coûts de financement.

Une nouvelle rencontre aura lieu une fois que notre dossier au gouvernement leur sera fourni. Ils ont demandé que l'entièreté de notre dossier leur soit acheminé.

Nous avons demandé de l'aide monétaire, des ressources, de l'aide, un appel au Secours!

### 10.2 - Service de garde

- Projet pilote pour un projet de garderie

### 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions aux élus ont été adressées aux sujets de la taxation. Des citoyens demandent pourquoi la municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus s'est retiré du projet de la bibliothèque.

Des citoyens ont posés des questions pourquoi il n'y a pas d'eau lorsqu'il y a des pannes électriques. Le maire a expliqué la situation et il a informé que des investissements doivent être faits pour régler les problèmes.

### 12 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est prévue pour lundi le 8 avril 2024

### 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h06.

**ADOPTÉE**

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

  
Ginette Vachon  
Directrice générale

2024-  
03-8886



*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Ginette Vachon, directrice générale, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité d'East Broughton.

N° de résolution  
ou annotation